

Par dépôt électronique¹ seulement

Le 8 avril 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'autorisation du budget des investissements 2021 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars
Votre dossier : R-4140-2020
Notre dossier : R061001 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité, a reçu le 30 mars 2021 la contestation de ses réponses par l'AHQ-ARQ dans le dossier décrit en rubrique.

Le 6 avril 2021, le Transporteur a déposé au SDÉ, ses réponses révisées en écho aux demandes de l'intervenant précité.

Le 7 avril 2021, l'intervenant déclare « maintient sa contestation du refus de répondre à sa question 4.4 ».

À cet égard, le Transporteur a les commentaires suivants.

Le Transporteur réitère que la planification des projets s'échelonne sur plusieurs mois et qu'il a utilisé la dernière information disponible au moment de la préparation de la preuve.

Bien qu'une nouvelle prévision existait au moment du dépôt du dossier, le Transporteur juge incohérent de présenter une prévision sur laquelle il ne s'est pas appuyé pour la planification des projets présentés au dossier (Tableau A2-1 de la pièce B-0004, HQT-1, Document 1).

Le Transporteur estime que « fournir tout simplement la nouvelle prévision, tel que demandé par l'intervenant » n'est pas pertinent à l'analyse du présent dossier. En outre,

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

la demande d'autorisation du budget des investissements 2021 du Transporteur n'est pas le forum approprié pour comparer les prévisions de la demande du Distributeur.

Le Transporteur réitère qu'il finalise actuellement la planification des projets pour l'année 2022, à partir de la nouvelle prévision du Distributeur disponible à l'automne 2020. Il déposera la mise à jour de la prévision des charges et des projets d'ajout de capacité des années 2022 à 2025 dans le cadre de la demande d'autorisation du budget des investissements 2022.

Le Transporteur demande à la Régie de rejeter la contestation de l'intervenant.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette

c.c. Intervenants